

Compte-rendu de la séance **du conseil municipal du 6 octobre 2021**

Présents : Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Jean Paul DUCHARNE, Nicole CHARNAY, Laurent GOUILLON, Patrice MAITRE, Nathalie TISSERAND-CHALANDE, Hervé BARRAUD, Edith PERRIER, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER ; Romain DELAY, Jessie PONSINET

Excusés : Jacques VACHER MATERNO donne pouvoir à Patrice MAITRE, Audrey YVES donne pouvoir à Frédéric MIGUET

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 07/09/2021

2- Décision modificative n°2 sur le budget de la commune

Une décision modificative de budget est nécessaire afin de pouvoir honorer les factures concernant les travaux de l'ODG qui n'avaient pas été prévus au budget et de prendre en compte les dépenses supplémentaires sur les travaux de l'Eglise (paratonnerre + avenant).

3- Autorisation donnée à Monsieur le maire de signer la Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la location d'une patinoire de glace pour la ville de Villefranche-sur-Saône et la commune de Fleurie pour les fêtes de fin d'année 2021

La commune de Villefranche-sur-Saône et la commune de Fleurie souhaitent louer une patinoire dans le cadre l'animation des fêtes de fin d'année.

Il est apparu donc utile de constituer un groupement de commandes, en application des articles L. 2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique entre les communes de Villefranche-sur-Saône et de Fleurie afin de lancer une consultation commune en procédure adaptée ouverte, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes a pour objectif de mutualiser les besoins des deux communes et de lancer une seule consultation.

Les prestations se décomposeront en deux lots :

- lot 1 : location d'une patinoire de glace à Villefranche-sur-Saône
- lot 2 : location d'une patinoire de glace à Fleurie

La commune de Villefranche a été désignée coordonnateur du groupement. Les missions des membres du groupement sont décrites dans la convention jointe au présent rapport.

La passation des accords-cadres à bons de commande, objets du présent groupement de commandes, se fera selon la procédure adaptée de la commune de Villefranche-sur-Saône. Chaque commune exécutera son marché public.

4- Indemnités aux professeurs des écoles pour la surveillance du restaurant scolaire. Année scolaire 2021/2022 – professeur Elodie GRAS

Monsieur le maire rappelle que la liste des bénéficiaires et les taux pour la surveillance du restaurant scolaire ont déjà été voté au conseil de juillet. Une nouvelle professeure des écoles est arrivée depuis. Il convient de prévoir pour l'année 2021/2022 le service d'Elodie GRAS.

5- Régularisation des échanges de parcelles avec les consorts CHANUDET et avec Monsieur BARRAUD

Monsieur le Maire rappelle que la commune a réalisé il y a plusieurs années, un élargissement du chemin communal desservant notamment les propriétés CHANUDET au lieudit Le Tari.

Les Consorts CHANUDET ont élaboré un projet de division de leur propriété pour la vendre en plusieurs unités distinctes. A cette occasion, un bornage a été réalisé par le Cabinet AMAARIGE, géomètre et, lors de ces relevés sur le terrain, il a été jugé opportun de rattacher certaines portions de la voirie aux propriétés attenantes, pour un alignement de la voirie.

Le rattachement de ces parcelles engendre des frais de notaires qui seront partagés par moitié par la mairie et par les personnes concernées.

DIA

Les élus ne font pas usage du droit de préemption sur la vente du terrain de Mesdames GARNIER et MASIERO aux époux VIERA sis impasse de la lie à Fleurie.

- **Date prochaine réunion du conseil municipal : 26 octobre 2021**